

Affaire suivie par : Paul Rouveyrol

Tél. : 01 40 79 54 90

paul.rouveyrol@mnhn.fr

M. Thomas Landorique

Chargé de mission Natura 2000

Service Eau et Nature

DREAL Hauts-de-France

Objet : Compléments proposés en faveur de la Loche d'étang au réseau de sites Natura 2000 en région Hauts de France

Paris, le 2 octobre 2020

Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir un argumentaire concernant les projets de création d'un nouveau site Natura 2000 et d'extension d'un site existant, afin d'améliorer la prise en compte de la Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*) dans le réseau français et d'en assurer la conservation. Ce projet fait suite à une demande d'information sur cette espèce transmise dans le cadre d'un précontentieux par la Commission européenne, et au programme de travail défini en réponse par les autorités françaises.

La Loche d'étang a été évaluée en état défavorable mauvais pour le domaine biogéographique Atlantique dans le cadre du dernier rapportage au titre de l'article 17 de la Directive Habitats. Elle est par ailleurs classée en danger (EN) sur la liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine. L'espèce a fortement régressé sous l'effet de la dégradation de son habitat (curage et fragmentation).

A l'heure actuelle, un seul site est désigné pour l'espèce dans le domaine atlantique : le site Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan en région Pays-de-la-Loire. Mais les observations y sont anciennes et l'indigénat de l'espèce dans le secteur douteux. Or, sur la base des données d'occurrence signalées dans le cadre du rapportage, la Loche d'étangs est également présente en région Hauts-de-France. En conséquent, le réseau Natura 2000 a été jugé insuffisant pour l'espèce et un complément a été demandé par la Commission européenne.

Trois populations sont effectivement connues en Hauts de France, sur les cours d'eau de la Marque, la Sambre et la Sensée. L'une d'elles se trouve en continuité de site Natura 2000 FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la

Sambre », pour lequel l'absence de l'espèce au sein du périmètre est avérée. Les deux autres sont éloignées des sites Natura 2000 les plus proches.

En réponse aux demandes sur ces insuffisances, vous proposez :

- d'étendre le site FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre », qui passerait ainsi de 986 à 2 122 ha
- de créer un nouveau site, d'une surface de 498 ha sur le secteur de la Marque.

Vous trouverez ci-dessous l'avis de notre service sur ces propositions, basé sur l'examen des trois secteurs de présence de l'espèce. Il se fonde sur les périmètres et les différents documents fournis.

Secteur Sambre

Le secteur de la Sambre est celui où les plus fortes populations de Loche d'étangs ont été identifiées. Elle n'est cependant présente que dans la Sambre, et non dans les fossés de la forêt de Mormal, actuellement inclus dans le site. Les curages qui sont signalés sur le site constituent une pression importante pour l'espèce, très sensible à cette pratique.

Le périmètre proposé inclut la Sambre mais aussi son lit majeur et permet donc d'intégrer tout l'habitat de l'espèce. Il ne couvre pas les stations de l'espèce identifiées aux extrémités amont et aval. Ce choix pourra éventuellement être à rediscuter au fur et à mesure de l'amélioration de connaissance sur les milieux utilisés par l'espèce. Néanmoins, le tracé proposé permet d'intégrer l'essentiel des populations actuellement connues sur le secteur.

A noter que, l'intérêt en termes de biodiversité du secteur pressenti pour l'extension ne se limite pas à la Loche d'étangs. Les données du Conservatoire Botanique National de Bailleul montrent un enjeu fort pour les habitats naturels, avec 5 habitats d'intérêt communautaire, incluant 8 formations végétales jugées patrimoniales. On notera en particulier la grande diversité des végétations prairiales, comptant plusieurs associations très rares au niveau régional. Trois espèces végétales en danger ou vulnérables au niveau régional sont également signalées.

Au niveau faunistique, les données fournies hors Loche d'étang sont moins précises. Néanmoins le Triton crêté est présent. Les populations de chiroptères seraient à mieux évaluer mais constituent un enjeu potentiel. Par ailleurs, la surface prévue pour l'extension est incluse dans la Znieff de type 1 « Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval », qui couvre une superficie plus large et où sont signalées d'autres espèces de poissons inscrits à l'annexe 2 de la Directive Habitats, dont la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), et plusieurs habitats d'intérêt communautaire : prairies, mégaphorbiaies, milieux aquatiques et ripisylves.

Outre son impact attendu sur la conservation de la Loche d'étang, l'extension du réseau telle que proposé permettra donc de renforcer la représentativité du réseau Natura 2000 pour l'ensemble de ces enjeux.

Au niveau de la limite en rive droite, la logique de la délimitation retenue ne nous apparaît pas clairement : le périmètre est sensé suivre le lit majeur de la Sambre, ce qui est cohérent avec l'enjeu Loche d'étang, mais les milieux bocagers présents au sud paraissent également intéressants pour d'autres enjeux, notamment prairiaux, comme en atteste la limite de la Znieff, nettement plus étendue. Sans aller jusqu'à recouvrir entièrement celle-ci, il pourrait être utile

soit d'étendre le périmètre, soit de l'appuyer sur une limite préexistante afin de gagner en cohérence.

Il nous semble par ailleurs très regrettable que cette extension ne soit pas également l'occasion de revoir le périmètre au niveau des fossés de la forêt de Mormal : la limitation stricte aux seuls fossés ne nous semble pas adéquate pour permettre une gestion adaptée : le périmètre serait à élargir de part et d'autre de ces fossés, avec une logique plus « bassin versant » plutôt qu'une restriction au seul linéaire.

Enfin, tout en étant conscient des difficultés que pose ce point, il aurait été préférable que le site ne soit pas scindé en deux unités mais que le linéaire de la Sambre reliant le marais d'Aymeries à la plaine alluviale soit également inclus pour s'assurer de la continuité de l'habitat d'esoèce, quand bien même il traverse, entre Aulnoye-Aymeries et Berlaimont, un secteur entièrement urbanisé.

L'extension du site de la Forêt de Mormal est cruciale au regard de la population de Loche d'étang présente et des menaces auxquelles elle est confrontée. Le périmètre proposé nous semble remplir ces fonctions. Nous recommandons de veiller à ce qu'il prenne autant que possible en compte les autres enjeux d'intérêt communautaire présents sur le secteur, en passant si besoin par une phase d'acquisition de connaissances supplémentaires.

Secteur Marque

Le secteur identifié sur la Marque correspond à un contexte nettement plus anthropisé. Il se trouve en effet en périphérie directe de l'agglomération lilloise. Les habitats qui y sont présents, s'ils présentent un intérêt potentiel intéressant (forêt alluviale, mégaphorbiaie, végétation aquatique), avec six habitats d'intérêt communautaire dont plusieurs formations patrimoniales, sont très dégradés par l'eutrophisation et le développement des peupleraies. Le site serait, en ce sens, plus à renaturer qu'à conserver en l'état.

Concernant la Loche d'étang, le tracé inclut la totalité des points où l'espèce a été identifiée, ainsi que des affluents, et couvre donc bien son habitat avéré et potentiel. Il est inclus dans la Znieff de type 2 « Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem » et intègre la Znieff de type 1 « Lac du Héron », qui abrite des espèces et habitats d'intérêt communautaire (prairies de fauche, ripisylves, Triton crêté, Loche de rivière). Le tracé de celle-ci diffère au niveau de la colline des Marchenelles mais sans que cela traduise une incohérence manifeste : cette dernière zone apparaît peu favorable à l'espèce et le principe d'exclusion des zones de culture nous semble approprié au vu des enjeux. Dans la partie sud, le périmètre proposé est cohérent avec celui de la Znieff 1 « Marais d'Ennevelin à Cysoing », qui présente également des enjeux intéressants au titre de la Directive Habitats (mégaphorbiaies, prairies humides, habitats aquatiques, Loche de rivière).

Comme pour la Sambre, la logique du tracé au niveau de Hempempont, sans doute basée sur le lit majeur, nous semble pouvoir être clarifiée pour gagner en lisibilité. On peut également s'interroger sur les réelles possibilités de « renaturation » des milieux riverains, évoquée par la DDTM, sur la partie nord du site, resserrée sur le seul cours d'eau, sans possibilité de gérer les habitats de part et d'autre. Au vu du contexte périurbain, ce choix est cependant compréhensible, et une telle gestion sera plus facilement envisageable sur la partie sud. Dans ce

dernier secteur, la superposition avec de Espaces Naturels Sensibles gérés par la Métropole Européenne de Lille nous semble très favorable, mais aussi de la Réserve naturelle régionale du Héron : ces différents types de protections, complémentaires au statut Natura 2000, apporteront la garantie d'une conservation plus efficace.

La création d'un site sur la Marque permettra d'intégrer de façon complète la population de Loche d'étangs et de ses habitats. Le contexte très anthropisé est propice à une stratégie de conservation ambitieuse, axée sur une restauration des milieux. Comme pour le site de la Sambre, il serait souhaitable d'approfondir les connaissances sur les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire, dont le potentiel est avéré sur le secteur, pour s'assurer que le tracé les prend bien en compte.

Secteur Sensée

Au vu des données disponibles (une seule donnée de présence), le niveau de connaissance de l'espèce sur ce secteur reste insuffisant, de sorte qu'il n'est pas possible de proposer un périmètre en l'état. Il est cependant primordial de prolonger les inventaires sur le secteur, qui présente par ailleurs des habitats favorables, pour être en mesure, à moyen terme, d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

Conclusion

Au regard des connaissances disponibles actuellement sur la répartition de l'espèce en région Hauts-de-France, cette proposition de création et d'extension de site nous apparaît pertinente et nécessaire. Elle constitue une réponse appropriée aux lacunes du réseau Natura 200 relevées par la Commission Européenne et contribuera grandement à améliorer la représentativité et la cohérence du réseau à l'échelle régionale. En conséquence, nous formulons un avis très favorable pour la création d'un site sur la Marque et l'extension du site FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre ».

Nous recommandons néanmoins de bien veiller à prendre en compte, ou développer le cas échéant, toutes les connaissances existantes sur les autres enjeux d'intérêt communautaire présents sur ces secteurs afin de s'assurer que, au-delà de la Loche d'étangs, les sites permettent une conservation efficace des milieux et contribuent pleinement à l'atteinte des objectifs de la Directive Habitats.

Paul Rouveyrol
UMS PatriNat- Responsable de cellule
Espaces protégés et Natura 2000

Copie : Blandine Meunier MTES/Direction de l'eau et de la Biodiversité - Bureau des outils territoriaux de la biodiversité.